Chorus pro

Vous êtes une entreprise fournisseur de La Riviera Du Levant ou de toute autre entité publique française. À l'aide du portail Chorus Pro, vous pouvez adresser vos factures sous forme électronique plutôt que papier.

Si la première phase du processus de dématérialisation a commencé en janvier 2017 pour les 500 plus grandes entreprises de France, la mise en place de ce processus se fait de manière progressive, jusqu'en 2020.

Le Saviez-Vous ?

À compter du 1er janvier 2020, toute entreprise comptant dans son portefeuille client une entité publique aura pour obligation de transmettre ses factures via le portail Chorus Pro.

Chorus Pro : ce que vous apportent le site internet et la facture électronique

Pour favoriser son adoption auprès des entreprises, l'Etat entoure cette démarche de bénéfices attendus pour les fournisseurs. L'objectif est de simplifier les démarches auprès des services publics, et de leur permettre de réduire les délais de paiement et de temps de gestion.

Trois principaux atouts sont mis en avant dans le cadre de cette petite révolution numérique :

1. **Réduction des coûts** avec la suppression des factures papier à destination des services de l'Etat
2. **Gain de temps** dans la gestion et le suivi de la facture, et dans la transmission particulièrement pour les dépôts automatisés
3. **Paiements plus rapides** en réduisant les délais de transmission et de validation pour paiement
4. **Suivi de l'état d'avancement de vos factures**

Chorus Pro : tutoriels, contacts et liens utiles

Chorus Pro concerne tous les types de factures, quel que soit le montant devant être exposé aux entités publiques. Son accès est gratuit et sans abonnement. Il est toutefois impératif pour les entreprises de créer un profil, dont le compte sera immédiatement activé

Pour vous identifier sur Chorus Pro, il vous suffit de créer votre profil (à la façon d'un réseau social), de vous connecter, puis de rechercher le profil de vos collectivités clientes pour échanger avec elles.

Pour transmettre vos factures à la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant via Chorus Pro, deux informations sont indispensables : connaître le **SIRET** de la CARL concernée ainsi que le numéro d'engagement qui vous a été remis au moment où la commande a été passée.

Afin d'assurer une transition simple et efficace vers ces nouveaux modes d'échanges, vous pouvez trouver des informations pratiques tels que de la documentation utile à l'accès, à la création et au fonctionnement de votre compte Chorus Pro.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LA RIVIERA DU LEVANT
93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :
lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00